Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260213-DEL2026_01_03-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

N° DEL2026_01_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUÉ Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; CARÉRIC Mélanie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :
M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.
M. LE MAREC Jean-Luc donne pouvoir à Mme LOIZEL-CADORET Catherine.
Mme HADDAOUI Sarah donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Absente :
Mme COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMOUÉ Christine
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 6 février 2026
OBJET : **FINANCES BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-26 et L2312-1,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune de Pluvigner, adopté par délibération n°DEL2024_03_03 en date du 9 avril 2024,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260213-DEL2026_01_03-DE

VU le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé, qui constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026 de la commune,

Considérant que le Maire présente chaque année au Conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; que ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE DU DEBAT TENU EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026 SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2026, TEL QU'ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.**
- **PRECISE QUE LEDIT RAPPORT SERA TRANSMIS A MONSIEUR LE PREFET DU MORBIHAN, A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE ET PUBLIE.**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 13.02.2026

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

MAIRIE DE PLUVIGNER
56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHRISTINE REMOUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 24 FEV. 2026